

LE COMPOSTAGE N'A QUE DES AVANTAGES

Tous les déchets de repas jetés avec les ordures ménagères sont incinérés.



Un conseil,
Une question,
Une remarque :

LA LIGNE DU TRI
04 50 32 17 35

LE SAVIEZ-VOUS ?

**LES DÉCHETS ORGANIQUES OCCUPENT
30% DU POIDS TOTAL DE NOTRE POUCELLE !**



L'incinération est facturée au poids.

Tout le monde sait que les déchets organiques pèsent lourd car composés en grande partie d'eau.

RÉDUISEZ LE VOLUME
DE VOS DÉCHETS
en adoptant le
compostage domestique

Plutôt que d'incinérer de l'eau,
transformez vos déchets en engrais,
allégez votre poubelle et rendez-la propre !



**Au tarif de 20,33 €
à la CCVT**



LE SAC DE TRI

A récupérer
gratuitement
en mairie
ou
à la CCVT



DE L'OR VERT DANS LES JARDINS

Bien utilisés, les déchets verts de vos jardins sont excellents pour la santé de vos sols et de vos plantes* .

LE MULCHING

Otez le panier de votre tondeuse et laissez l'herbe coupée sur votre gazon. L'appauvrissement en matière organique dû à la tonte sera ainsi compensé !

LE PAILLAGE

C'est utiliser les résidus des végétaux (plantes sèches, tailles d'arbustes broyées, tontes de gazon...) au pied des plantes. Le paillage évite plusieurs arrosages, protège les plantes contre le froid et nourrit le sol.



**FINI LES ALLERS-RETOURS
EN DECHETTERIE**

UNE NOUVELLE VIE POUR LES MEUBLES

Les déchetteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair ont récemment été équipées de nouvelles bennes pour la récupération des **déchets d'ameublement**.



Tables, chaises, sommiers, matelas, bureaux, salons de jardin... seront détournés de l'incinération pour être réutilisés ou recyclés.

Aujourd'hui, seuls **25%** des meubles des particuliers sont recyclés.

OBJECTIF: ATTEINDRE 45 % DE RECYCLAGE ET RÉUTILISATION D'ICI 2017 !!!

LES RECYCLABLES

LE VERRE

UNIQUEMENT

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX



CONTENEUR VERT



La vaisselle et les bouchons ne sont pas recyclables !



LES EMBALLAGES

- PAPIER / CARTON



- ALUMINIUM et ACIER



- PLASTIQUE : uniquement bouteilles et flacons



CONTENEUR JAUNE



NON RECYCLABLES

LES AUTRES DÉCHETS MENAGERS
CONTENEUR MARRON



INTERDIT



GRAVATS



APPAREILS ÉLECTRIQUES et ÉLECTRONIQUES



PRODUITS CHIMIQUES



DÉCHETS VERTS



Déchetterie



Une question, une remarque, un conseil :

LA LIGNE DU TRI

04 50 32 17 35



DECHETTERIES



Tous les habitants de la C.C.V.T ont accès aux 5 déchetteries.
La Ligne du Tri : 04 50 32 17 35

THONES et SAINT JEAN DE SIXT							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	fermé	
Déchets acceptés : DEEE ¹ , encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries ² , huiles ² , pneus ² , DMS ³ , collecte sélective (verres, journaux, emballages). Accepte les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture.							
Acceptent les déchets des professionnels (DEEE, ferraille, gros cartons, incinérables *)							
MANIGOD							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi		dimanche et jours fériés
fermé	14h-17h	fermé	14h-17h	14h-17h	Heures d'été 10h-12h 14h-18h	Heures d'hiver 10h-12h 14h-17h	fermé
Déchets acceptés : encombrants, gravats, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles, batteries ² , huiles ² , pneus ² , DEEE ¹ .							
SERRAVAL							
lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
14h30-17h30	fermé	fermé	fermé	fermé	9h-12h	fermé	
Déchets acceptés : encombrants, ferraille.							
DINGY SAINT CLAIR							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
fermé	fermé	13h30-17h30	fermé	fermé	8h-12h 13h30-17h30	fermé	
Déchets acceptés : DEEE ¹ , encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries ² , huiles ² , pneus ² .							

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, fours, télévisions, téléphones etc.)

² Huiles moteur, pneumatiques et batteries : interdit aux professionnels, particuliers acceptés (maxi 4 pneus).

³ DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peinture, solvant...).

Elagage : section inférieure à 10 cm.

* CONDITIONS D'ACCES

*	Accès gratuit	Accès payant	Déchets interdits
PARTICULIERS	pour l'ensemble des déchets <u>dans la limite de 2m³/j</u>	Pour l'ensemble des déchets au-delà de 2m ³ /j <u>1 ticket par m³ ou 1/2m³</u>	- amiante ou tout matériau en contenant - déchets contaminés de la profession médicale
PROFESSIONNELS	- DEEE, - ferraille, - gros cartons, - incinérables : <u>limite 2m³/j</u>	Uniquement pour les encombrants <u>dans la limite de 2m³/j</u>	- médicaments - souches d'arbres - cuve à fuel - déchets présentant un risque pour les personnes : bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs...



Accès interdit :

- aux véhicules dont PTAC > 3.5 T
- remorques dont PTAC > 750 kg